

Deuxième Partie : Les travaux d'inventaire

Introduction

Durant le semestre précédent (S2), nous avons vu comment l'entreprise enregistre ses opérations au cours de l'exercice. Ce sont donc des opérations effectives qui portent sur des achats de marchandises, de biens et services, sur des acquisitions d'immobilisations et de ventes de marchandises ou de biens et services. Néanmoins certaines écritures manquent :

- * Soit parce que le document comptable justificatif n'est pas en possession de l'entreprise.

- * Soit que certaines charges ou produits ne concernent pas l'exercice en cours d'achèvement mais celui qui suit. Dans ce cas il faut éliminer toute charge et tout produit ne concernant pas l'exercice.

- * Soit que certaines charges et produits concernant l'exercice en cours d'achèvement et qui doivent lui être rattachés bien que leur réalisation n'interviendra que l'exercice prochain.

- * Soit que certaines charges n'apparaissent et ne peuvent être constatées qu'en fin d'exercice et qui portent :

- * Soit sur la dépréciation de certains biens de l'entreprise, du fait de leur utilisation dans le cadre de son activité.

- * Soit sur des charges probables liées à l'exploitation et à l'activité de l'entreprise.

C'est pourquoi, à la fin de l'exercice et avant la détermination du résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte), et l'établissement des états de synthèse (bilan, CPC,...), il est nécessaire de procéder à un inventaire des éléments actifs et passifs de l'entreprise. Cet inventaire consiste à :

- ▣ Dénombrer les éléments de l'actif et du passif,
- ▣ Evaluer ces éléments c'est à dire leur donner une valeur réelle exprimée en monnaie nationale (dirham).

Les travaux d'inventaire, de fin d'exercice portent sur :

- Les Amortissements.
- Les provisions.
- Les régularisations des charges et des produits
- Et les états de rapprochement bancaire.

CHAPITRE I : LES AMORTISSEMENTS

I – Définition

Certaines immobilisations que détient l'entreprise parmi son Actif, connaissent une dépréciation avec le temps en raison de l'utilisation et de l'usage qui en est fait, ou en raison de l'obsolescence c'est-à-dire, le dépassement technologique du fait du progrès technologique.

L'amortissement consiste donc à constater sur le plan comptable, la perte et la dépréciation des valeurs d'Actif de certaines immobilisations qui se déprécient avec le temps.

La constatation comptable de l'amortissement consiste généralement dans l'étalement sur une durée probable de vie de la valeur des biens amortissables.

Afin de saisir la dépréciation, plusieurs méthodes d'amortissement existent les plus courantes sont :

- L'amortissement constant (ou linéaire ou normal ou économique).
- L'amortissement dégressif (décroissant ou fiscal).

Le système généralement utilisé et pratiqué au Maroc, est celui de l'amortissement constant. Toutefois pour des considérations d'ordre économiques, la législation en vigueur permet à l'entreprise de pratiquer l'autre système qui présente en général un avantage fiscal et cela en pratiquant une annuité plus forte les premières années (dégressives).

II – les systèmes des amortissements

A- Amortissement constant

Selon cette méthode, la dépréciation de la valeur d'immobilisation (annuité d'amortissement) est obtenue en multipliant la valeur d'entrée ou d'acquisition (valeur d'origine) par un taux d'amortissement constant. Ce taux est lui-même obtenu en fonction de la durée probable d'utilisation de l'immobilisation qui est fixée. La base de calcul donc de l'amortissement constant est la valeur d'entrée de l'immobilisation amortissable.

En désignant par :

N : cette durée d'utilisation ;

Le taux d'amortissement est donc de : $t = \frac{100}{N}$,

100 signifie dépréciation totale c'est-à-dire à 100 %.

Nous avons ainsi :

V.E = valeur d'entrée (valeur d'acquisition)¹ ou Valeur d'origine (VO).

t = Taux d'amortissement

N = durée d'utilisation prévue

A = Annuité d'amortissement

V.N.A = Valeur nette d'amortissement = V.E - Total Amortissement

D'où :

$$A = \frac{V.E \times t}{100} \longrightarrow \text{Annuité égale à 12 mois d'utilisation}$$

$$A \text{ (partielle en mois)} = \frac{V.E \times t \times n}{100 \times 12} \longrightarrow \begin{array}{l} \text{Annuité égale au nombre} \\ \text{de mois d'utilisation} \\ (n = \text{mois}) \end{array}$$

$$N = \frac{100}{t} = \frac{V.E}{A} \longrightarrow \text{lorsque A correspond à 12 mois (1 an)}$$

Exemple

Une immobilisation dont la durée probable d'utilisation est de 5 ans. Son taux d'amortissement est de 20 % (100 : 5). Autrement dit, cette immobilisation perdra chaque année pendant 5 ans, 20 % de sa valeur et ce jusqu'à la fin de la cinquième année où sa valeur Nette d'amortissement (résiduelle) sera égale à Zéro.

Les taux admis par l'administration fiscale :

- Immeubles d'habitation ou à usage commercial : 4%
- Immeubles industriels construits en dur : 5%
- Constructions légères : 10%
- Matériel, agencement et installations : 10% à 15%
- Gros matériel informatique : 10% à 20%
- Matériel informatique périphérique et programme : 20% à 25%
- Mobilier et logiciel : 20%
- Matériel roulant : 20% à 25%
- Outillage de faible valeur: 30%

¹ -Coût d'acquisition = prix d'achat + frais de transport + frais d'installation et montage + frais douanes+ TVA (si l'entreprise est sans droit à la déduction).

Exemple d'application

Un matériel de transport acquis le 1/7/2012 au prix de 400 000 DH. Son taux d'amortissement est de 20 % Sachant que sa durée probable d'utilisation est de 5 ans : (100/20).

L'ensemble des informations concernant son amortissement sont regroupés dans un tableau d'amortissement.

Années	VO ou VE	Taux	Annuités	Amt cumulés	VNA
2012 (6 mois)	400 000	20%	40 000	40 000	360 000
2013	400 000	20%	80 000	120 000	280 000
2014	400 000	20%	80 000	200 000	200 000
2015	400 000	20%	80 000	280 000	120 000
2016	400 000	20%	80 000	360 000	40 000
2017 (6 mois)	400 000	20%	40 000	400 000	0

- L'annuité correspond au montant de la dépréciation de l'immobilisation (matériel de transport) qui correspond à son tour à la durée d'utilisation pendant l'exercice comptable.

Exemple

Exercice 2012 → annuité = 40 000

Exercice 2013 → annuité = 80 000

* La première annuité 40 000 correspond à 6 mois d'utilisation

D'où :

$$\text{Annuité} = \frac{400000 \times 20 \times 6}{100 \times 12} = 40\,000$$

* La V.N.A = VE – Total Amortissement (Amortissement cumulé)

Exemple :

V.N.A au 31-12-2012 = 400 000 – 40 000 = 360 000

V.N.A au 31-12-2013 = 400 000 – 120 000 = 280 000

* L'amortissement se constate à la fin de chaque exercice avant établissement des comptes de synthèse.

Remarque

- ✓ **Le calcul de l'amortissement constant se fait au Prorata Temporis**
c'est-à-dire proportionnellement au temps d'utilisation lorsque la période d'utilisation n'est pas complète et égale à 12 mois.
- ✓ **Dans l'amortissement constant, le point de départ du calcul de l'amortissement c'est la date de mise en service et à défaut celle d'acquisition.**
- ✓ **Toutefois la législation fiscale permet à l'entreprise de prendre comme point de départ le 1^{er} du mois.**

Exemple 1 :

Soit une immobilisation acquise le 15/03/2010 et mise en service le même jour. L'annuité d'amortissement de cette immobilisation doit être calculée à partir du 01/03/2010, c'est à dire le début du mois d'acquisition.

Exemple 2:

Soit une immobilisation acquise le 25/01/2010 et mise en service le 15/02/2010. Son amortissement pour l'année 2010 doit être calculé à partir du 01/02/2010.

* L'amortissement est constaté à fin que :

- L'Actif indique la valeur réelle des Immobilisations.
- Les charges d'exploitation comprennent également le montant de la charge due à la dépréciation de l'Actif immobilisé.

L'amortissement entraîne donc, une augmentation des charges et parallèlement une diminution de la valeur de l'immobilisation et donc de l'Actif.

La pratique de l'amortissement permet ainsi à l'entreprise de conserver des fonds qui lui seront nécessaires pour renouveler ses immobilisations.

Au bilan, les amortissements figurent dans une deuxième colonne et en soustraction de la valeur d'entrée qui apparaît dans une première colonne. Une troisième colonne nous donne ainsi les valeurs nettes.

B – Amortissement dégressif

Selon cette méthode, la dépréciation est plus importante les premières années.

Le calcul de l'annuité s'effectue en appliquant le taux dégressif à la valeur d'origine pour la première annuité et à la valeur résiduelle, nette d'amortissement pour les autres années.

Le taux dégressif est égal au taux constant multiplié par un coefficient variable déterminé par la loi. Ce coefficient est fonction de la durée de vie de l'immobilisation (durée probable d'utilisation).

Les coefficients sont :

- 1,5 pour une durée de trois ou quatre ans.
- 2 pour une durée de cinq ou six ans.
- 3 pour une durée supérieure à six ans.

Toutefois, lorsque le taux dégressif devient inférieur au taux calculé sur le nombre d'année restant à courir, on applique alors ce dernier. Autrement dit, lorsque l'annuité dégressive calculée à partir de la valeur résiduelle devient inférieure à l'annuité obtenue en divisant cette valeur résiduelle par le nombre d'années restants, l'entreprise pratique un amortissement égal à cette dernière annuité, c'est-à-dire appliquer un taux constant pour le nombre d'année restant à courir.

Exemple1:

Un matériel de production acquis le 01/04/2011 au prix de 500.000 DH (HT) est amortissable dégressivement sur 10 ans.

Travail à faire :

- Calculer le taux d'amortissement dégressif?
- Calculer les dotations dégressives de 2011 et 2012?

Solution:

- Taux linéaire : $1/10 * 100 = 10\%$
- Taux dégressif : $100/10 * 3 = 30\%$
- Dotation 2011 :
- $500\ 000 * 30\% * 9/12 = 112\ 500$
- VNA (2011) : $500\ 000 - 112\ 500 = 387\ 500$
- Dotation 2012:
- $387\ 500 * 30\% = 116\ 250$

Exemple 2 :

Un matériel acquis le 15/10/2002, pour une valeur de 432 000 DH (TTC) (TVA 20%) est amorti dégressivement sur 5ans.

Travail à faire:

Dresser le tableau d'amortissement dégressif ?

Solution :

- $VO (HT) = 432\,000 / 1,2 = 360\,000 DH$
- Taux linéaire : $1/5 * 100 = 20\%$
- Le taux constant est donc de 20 %.
- Le taux dégressif est de : $20 \times 2 = 40\%$
- Lorsque le taux linéaire devient supérieur au taux dégressif, l'entreprise utilise le premier taux

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TL	3/60	12/57	12/45	12/33	12/21	9/9
TD	40%	40%	40%	40%	40%	40%

Taux linéaire = $\frac{\text{Nb de mois d'utilisation de l'immob pendant l'exercice}}{\text{Nombre de mois restant dans la durée de vie de l'immobilisation}}$
--

Tableau d'amortissement dégressif :

Années	Base d'Amt	Taux L	Taux D	Annuités	Amts cumulés	VNA
2002(3 mois)	360 000	3/60	40%	36 000	36 000	324 000
2003	342 000	12/57	40%	129 600	165 600	194 000
2004	194 000	12/45	40%	77 760	243 360	116 640
2005	116 640	12/33	40%	46 657	290 016	69 984
2006	69 984	12/21	40%	39 991	330 007	29 993
2007 (9mois)	29 993	9/9	40%	29 993	360 000	0

En 2005 l'annuité dégressive est de : $69984 \times 40\% = 27\,994$, alors que L'annuité constante est de : 39 991.

En effet, il reste encore 1 an et 9 mois (21 mois), d'où :

$$\frac{69\,984}{21} \times 12 = 39\,991 \text{ (annuité pleine)}$$

et pour 9 mois nous avons : $\frac{29\,993}{9} \times 9 = 29\,993$

Dans ce cas, on applique la règle et on opte pour l'annuité constante pour terminer le tableau.

Remarque :

* La règle du prorata temporis joue pour la première et dernière annuité, Lorsque la date d'acquisition ne coïncide pas avec le début de l'exercice.

Application de synthèse :

Un matériel acquis le 15/07/2010, pour une valeur de 600 000 DH (TTC) (TVA 20%). Durée de vie 5 ans

Travail à faire:

- dresser le tableau d'amortissement linéaire ?
- dresser le tableau d'amortissement dégressif ?

III- COMPTABILISATION DES AMORTISSEMENTS

A – Comptabilisation de la dotation à la fin d'exercice

1 – Cas des amortissements constants :

La dépréciation de la valeur d'immobilisation durant un exercice comptable est considérée comme une charge enregistrée dans le débit d'un compte de charge d'exploitation au C.P.C. relatif à chaque catégorie d'immobilisation amortissable.

En contrepartie, on crédite un compte d'Actif (soustractif) prévu par le plan comptable afin de recevoir les amortissements relatifs à chaque catégorie d'immobilisation amortissable.

Les comptes de Dotations d'Exploitation à débiter sont :

- 6191 D.E aux amortissements de l'immobilisation en non –valeurs.
- 6192 D.E aux amortissements de l'immobilisation incorporelle.
- 6193 D.E aux amortissements de l'immobilisation corporelle.

Les postes d'amortissement à créditer correspondant aux différentes rubriques d'immobilisations amortissables sont :

- 281 amortissements de l'immobilisation en non –valeurs.
- 282 amortissements de l'immobilisation incorporelle.
- 283 amortissements de l'immobilisation Corporelle

Nous avons ainsi parmi les comptes d'amortissement (d'actif soustractif) à titre d'exemple :

- 2 811 Amortissement des Frais Préliminaires.
- 2 812 Amortissement des charges à répartir.
- 2 822 Amortissement des brevets – marques et droits.

- 2 832 Amortissement des constructions.
- 2 833 Amortissement des installations techniques matériel et outillage.
- 2 834 Amortissement du Matériel de transport.
- 2 835 Amortissement du Mobilier et Matériel de bureau.

NB : Le chiffre **8** en deuxième position indique un compte d'amortissement quand ce compte appartient à la classe 2.

Pour obtenir le numéro d'un compte d'amortissement, il suffit d'insérer le chiffre 8 en 2ème position, dans le numéro de compte de l'immobilisation concernée.

Exemple :

Reprenons l'exemple précédent : Un matériel de transport acquis le 1-7-2012 à 400 000 DH. Taux d'amortissement 20 %.

L'annuité d'amortissement à enregistrer en fin 2012 est celle correspondante à la période du 01/07/ 2012 au 31/12/2012 soit 40 000 DH.

		31/12/2012	
		2	
6193	DEA des immobilisations corporelles	40000	
2834	Amortissement du matériel de transport		40000
	Dotations aux amortissements de l'exercice		

L'enregistrement consiste donc à débiter un compte de charge et créditer un compte d'Actif du bilan.

Le compte de charge va figurer au C.P.C comme les autres comptes de charges ; Alors que le compte (d'Actif) d'amortissement va figurer au bilan en déduction de la valeur d'entrée et dans une colonne particulière.

Actif

Bilan au 31/12/2012

Passif

Comptes	Valeur d'entrée	Amortissements	Valeur nette	
Matériel de transport	400 000	40 000	360 000	

Exemple d'illustration :

- Au 31/12/2011 les immobilisations d'une entreprise figurent au bilan pour les valeurs d'acquisition qui sont les suivantes :
- Construction : 800.000, t : 4%
- Matériel et outillage : 150.000, t : 15%
- Mobilier de bureau : 80.000, t : 10%
- Matériel de transport: 400.000, t: 20%
- Matériel informatique: 200 000, t: 25%
- Brevet : 90.000 acquis il y a 3 ans et expirera dans 12 ans.
- Les frais de constitution figurent pour 100.000dh et ils sont amortis sur 5 ans.

TAF : Passez au journal les écritures relatives à ces amortissements annuels.

2 – Cas des amortissements dégressives :

On a deux options pour la comptabilisation des amortissements dégressifs:

❖ 1^{ère} option

On considère que l'amortissement dégressif correspond à la dépréciation réelle (amortissement économique), option de la plupart des petites et moyennes entreprises, les mêmes écritures sont passées que pour l'amortissement constant (voir les écritures comptables de l'amortissement linéaire)

❖ 2^{ème} option

On considère que l'amortissement dégressif ne correspond pas à la dépréciation réelle, mais traduit seulement un avantage fiscal. Dans ce cas, l'excédent de l'amortissement dégressif sur l'amortissement constant constitue un amortissement dérogatoire, inscrit au passif du bilan sous forme de provisions réglementées. Seul l'amortissement économique est inscrit dans l'actif soustractif, ce qui permet de conserver la signification économique du résultat.

Deux cas qui se présentent pour la 2^{ème} option:

- Soit que l'amortissement fiscale (AF) > l'amortissement économique (AE)

- Soit que l'amortissement économique (AE) > l'amortissement fiscal (AF)

- **1^{er} Cas: AF>AE :**

On passe les écritures suivantes:

Pour la partie AE (linéaire):

- **Débit: 619** DEA..... (compte de charge)
- **Crédit: 28** Amortissement..... (compte d'actif)

Pour l'excédent de l'AF sur l'AE:

- **Débit: 65941** DNC pour Amort dérogatoires (charge non courante),
- **Crédit: 1351** Provisions pour amort dérogatoires, (compte de passif)

- **2^{ème} cas : AF<AE:**

On passe les écritures suivantes:

Pour la partie AE (AL):

- **Débit: 619** DEA..... (compte de charge)
- **Crédit: 28** Amortissement..... (compte d'actif)

Pour l'excédent de l'AE sur l'AF:

- **Débit: 1351** Provisions pour amort dérogatoires, (compte de passif)
- **Crédit : 75941** Reprise sur amort dérogatoires (compte de produits)

Exemple d'illustration :

Soit un matériel de production:

- date d'acquisition : 01/10/2007
- VO : 160 000
- Durée d'amortissement 5 ans
- Taux dégressif = 40 %

Travail à faire:

- Etablir le plan d'amortissement du matériel
- Passer les écritures comptables pour toute la durée d'amortissement

B – Comptabilisation de la cession (vente) d'une immobilisation amortissable.

Les immobilisations acquises par l'entreprise sont destinées pour l'exploitation et non pour la vente. Mais pour des raisons propres à l'entreprise, cette dernière est amenée parfois à céder une immobilisation.

La cession est une opération non courante pour l'entreprise. Le résultat de cession également. Ce dernier correspond à la différence entre le prix de cession et la valeur Nette d'amortissement.

Au niveau de l'enregistrement comptable, il faut distinguer entre deux cas :

- Soit que l'immobilisation est complètement amortie,
- Soit que l'immobilisation n'est pas encore totalement amortie

1- La cession d'une immobilisation entièrement amortie:

1-1 : Comptabilisation de la cession: A la date de la cession : date du contrat de cession.

– **Débit:**

- 5141 Banque
- Ou 3481 Créance/cessions d'immobilisation

– **Crédit:**

- 7513 Produit de cession des immobilisations corporelles

1-2: Annulation de l'immobilisation corporelle: Pour la retirer du bilan au 31/12/N, date d'inventaire

- **Débit:** 283 Amortissement des immobilisations corporelles, (la somme des amortissements)
- **Crédit:** 23 immobilisations corporelles (VO)

Exemple :

Une machine de production acquise le 02/01/2008 pour 80.000 DH dirhams a été amortie sur 4 ans au taux linéaire de 25%. Le 25/02/2012, elle a été cédée par chèque bancaire pour 4.000 DH.

Comptabilisation:

- **Le 25/02/2012**
 - Débit : 5141 banque : 4000
 - Crédit : 7513 PC des immob corporelles : 4000
- **Le 31/12/2012**
 - Débit : 28332 Amort du M et O: 80.000
 - Crédit : 2332 M et O: 80.000

2- La cession d'une immobilisation n'est encore entièrement amortie:

Au niveau de l'enregistrement comptable, on a trois étapes à suivre:

- Enregistrement de l'opération de cession (à la date de cession),
- Intégrer la dotation relative à l'année de cession (au 31/12/N)

- Solder les comptes d'immobilisation et d'amortissement (à la date d'inventaire 31/12/N).

Etape 1: Enregistrement de l'opération de cession (à la date de cession)

- **Débit:** 5141 Banque ou 3481 Créance/cessions d'immobilisation
- **Crédit:** 7513 Produit de cession des immobilisations corporelles.

Etape 2: Intégrer la dotation relative à l'année de cession (au 31/12/N)

- **Débit:** 6193 D.E.A des immobilisations corporelles
- **Crédit:** 283 Amortissement des immobilisations corporelles

Etape 3: Solder les comptes d'immobilisation et d'amortissement (à la date d'inventaire 31/12/N)

- **Débit:**
 - 6513 V.N.A des immob cédées (VO - la somme des Amrt)
 - Et 283 Amortissement des immobilisations corporelles
- **Crédit:** 23 immobilisations corporelles

Le résultat de cession est un produit non courant lorsque le Prix de cession est supérieur à la valeur Nette d'amortissement (V.N.A).

Le résultat est une charge non courante lorsque le prix de cession est inférieur à la V.N.A.

Lorsque le prix de cession est égal à la V.N.A le résultat est nul.

APPLICATION :

Un matériel de transport acquis le 02/01/2007 pour 500.000 DH, a été cédé le 30/06/2011, au prix de 110.000 DH, réglé par chèque bancaire. Taux d'amortissement linéaire de 20%.

TAF:

- Passer les écritures de régularisation de la cession du matériel de transport

Solution :

*** Amortissement cumulé du 02-01-2007 au 30-06-2011.**

2007 (01/01 au 31/12) 100 000

2008 (01/01 au 31/12) 100 000

2009 (01/01 au 31/12) 100 000

2010 (01/01 au 31/12) 100 000

2011 (01/01 au 30/06) 50 000

Soit un Total de : 450 000.

*** Valeur nette d'amortissement.**

500 000 – 450 000 = 50 000

*** Résultat de cession.**

110 000 - 50 000 = 60 000 (profit)

Au niveau de l'enregistrement il faut :

+ Enregistrer l'opération de cession (au 30/06/2011).

+Intégrer la dotation relative à l'exercice 2011 correspondant à l'utilisation du 01/01 au 30-6-2011 : Amortissement complémentaire.

+Solder les comptes d'immobilisation et d'amortissement (Au 31/12/2011).

5141	Banques	110 000	
7513	PC des immobilisations corporelles		110 000
	31/12/12 31/12/01		
6193	DEA des immobilisations corporelles	50 000	
2834	Amort du matériel de transport Dotation complémentaire		50 000
2834	d° 31/12/01		
6513	Amort du matériel de transport	45 0000	
2340	VNA des immob. corporelles cédées Matériel de transport	50 000	500 000

Cet enregistrement fait ainsi apparaître au C.P.C, le résultat de cession qui résulte par différence entre les comptes de : Produits de cession (crédité) et celui de V.N.A des immobilisations cédées (débité).

REMARQUE :

* Le compte « Produit de cession ... » est toujours crédité au montant effectif de la cession.

* Lorsqu'une Immobilisation cédée (vendue) avait fait l'objet d'une provision réglementée, le montant correspondant à cette provision doit être annulé c'est-à-dire repris sous forme de produit non courant. Autrement, on aura une écriture supplémentaire :

Débit : provision pour amortissement dérogatoire.

Crédit : reprise sur amortissement dérogatoire.

Application:

Un matériel acquis le 01/03/2003 à 1 200 000 (HT), TVA 20%, amortissable dégressivement sur 5 ans.

Ce matériel a été cédé le 30/06/2005, à crédit, pour 900 000.

Travail à faire:

- Etablir le tableau d'amortissement
- Passer au journal les écritures comptables relatives à la cession.

C – Remarque générale sur les immobilisations en non- valeurs.

En raison de l'importance de ces frais et compte tenu qu'ils sont engagés non pour le besoins du premier ou d'un seul exercice, mais pour ceux de l'exploitation future de l'entreprise ; Le plan comptable impose à ce qu'ils soient considérés comme un élément d'actif et répartis sur plusieurs exercices (Maximum 5 ans).

Leur amortissement donc, correspond à une répartition d'une charge dans le temps. Autrement, l'amortissement permet de faire réintégrer progressivement parmi les charges, ces dépenses (non-valeurs) sur plusieurs exercices afin de ne pas les faire supporter à un seul.

Chaque année donc, on procède à leur amortissement jusqu'à épuisement du montant total de ces frais. Une fois ces non –valeurs amortis, ils n'ont donc plus à figurer au bilan, c'est ainsi que l'on solde l'un par l'autre les comptes concerné c'est-à-dire :

* Immobilisation en non-valeurs (Crédité).

* Amortissement des non-valeurs (Débité).

Exemple :

Les frais préliminaire s'élèvent à 10000 lors de la création d'une entreprise. Cette dernière décide de les amortir sur 4 ans. Donc annuité d'amortissement est égale à 2 500.

Chaque année pendant 4 ans, l'entreprise enregistre la Dotation :

31/12/N			
61911	DEA des frais préliminaires	2500	
2811	Amortissement des frais préliminaires		2500

	Dotations aux amortissements de l'exercice		
--	--	--	--

Au bout du quatrième exercice, le compte « Amortissement des Frais préliminaires » aura un total de 10 000 = (4 x 2 500).

A ce moment là on passe l'écriture pour solde.

31/12/N+4			
2811	Amortissement des frais préliminaires	10000	
2110	Frais préliminaires		10000